



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

Bureau du 8 juin 2026

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**OBJET** : Avenant 1 – Marché n°2025-030DRT – Elaboration d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

L'an deux mille vingt-six, le 8 juin à 09h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**Présents :**

Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAZIAN, Gilles SIMEONI

**Pouvoirs :** -

**Absents :**

Carulina COLOMBANI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Michel SAVELLI, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : Avenant 1 – Marché n°2025-030DRT – Elaboration d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia.**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026, qui délègue attributions au Bureau dans le domaine de la commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres dont le montant est compris entre les seuils applicables aux procédures adaptées (MAPA) et les seuils de procédure formalisée prévus par le droit de la commande publique ;

Vu le marché n°2025-030DRT, notifié à l'entreprise AQUABIO SCOPSA, le 9 décembre 2025 ;

Considérant la modification de faible montant au sens de l'article R2194-8 du Code de la commande publique ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

Le projet d'avenant, ci annexé, relatif au marché n°2025-030DRT – Elaboration d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**LOUIS POZZO DI BORGO**